

Projet solaire de La Boisselière

Lettre d'information #1

Octobre 2023

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Depuis plus d'un an, nous étudions la faisabilité d'un projet solaire photovoltaïque sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine. Ce projet d'énergie renouvelable sera couplé à un projet agricole. Notre but est simple : participer à accélérer la transition énergétique du territoire tout en pérennisant l'activité agricole sur le site.

Des études menées sur plus d'un an nous permettent aujourd'hui d'affiner le projet : environnement, paysage, retour à une activité d'élevage. Ces expertises nous permettront de répondre à vos questions sur l'implantation exacte des panneaux, leur emprise et leur potentiel énergétique, ainsi que sur le volet agricole du projet.

Ce projet de transition énergétique, écologique et agricole, nous le développons en concertation avec les acteurs du territoire.

Bonne lecture !



Aimé Boscq
Chef de projets solaires
RWE Renouvelables France
aime.boscq@rwe.com

Les chiffres clés du projet

27 000 foyers



Le parc pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique d'environ 27 000 foyers (Source : ADEME)

40 ans



Le parc solaire aura une durée d'exploitation de 40 ans

130 hectares



Le parc s'étendra sur une superficie potentielle de 130 hectares

Venez participer !

PERMANENCE D'INFORMATION SUR
LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA BOISSELIÈRE

Le 23 octobre 2023

Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine

Salle du Conseil Municipal

De 18h à 20h

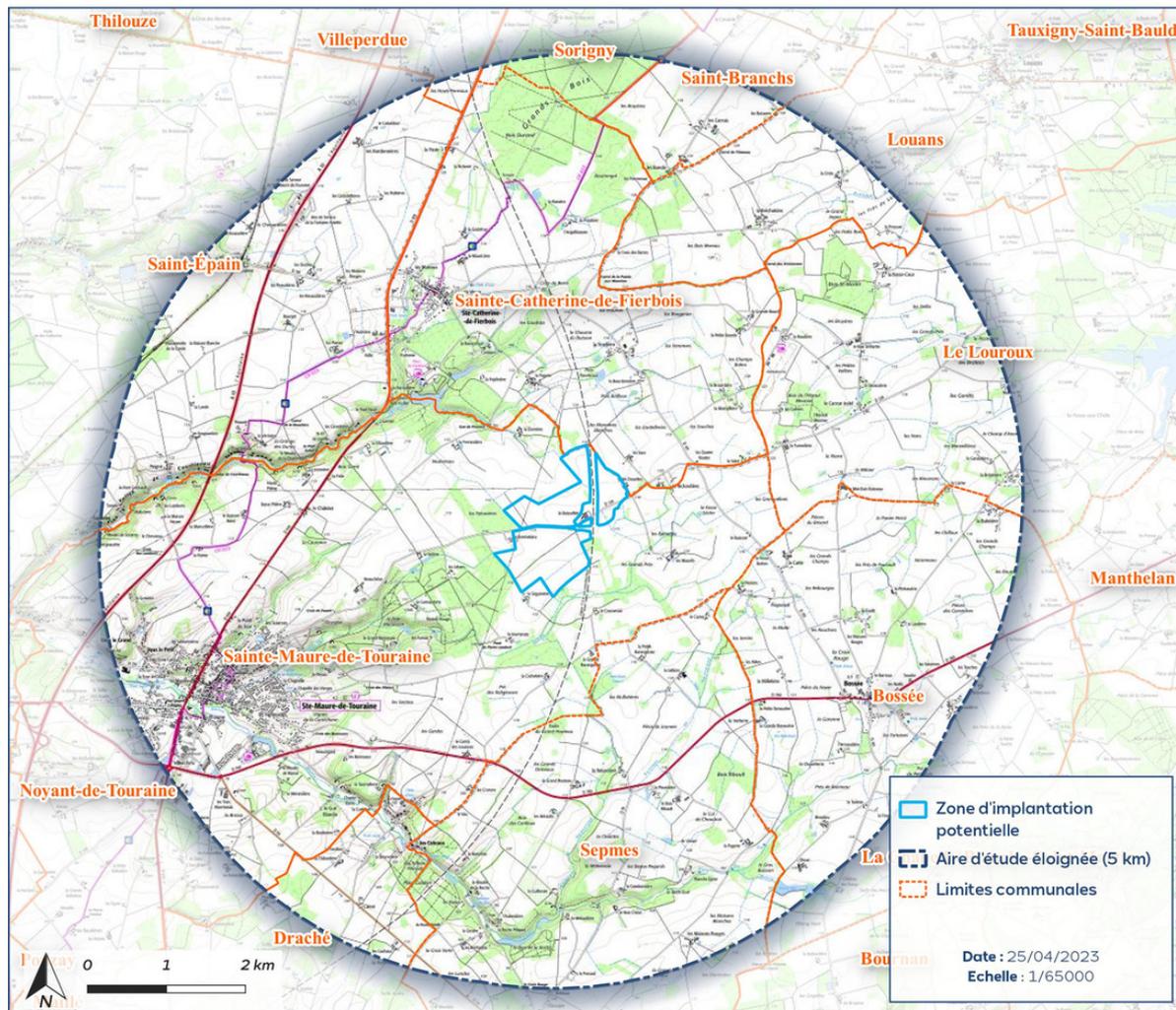
Passez librement sur la plage horaire !



Aperçu sur le projet photovoltaïque

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA BOISSELIÈRE

RWE



La zone d'étude



La définition de la zone d'implantation du projet résulte de la prise en compte des divers enjeux locaux, environnementaux et agricoles. Elle est déterminée par la prise en compte des enjeux écologiques, patrimoniaux, la volonté d'intégration du parc solaire dans le paysage local, et son adéquation avec le projet agricole.

La prise en compte de ces contraintes nous a permis de dégager une zone favorable au développement d'un projet solaire agrivoltaïque, c'est-à-dire couplé à une production agricole sous et entre les panneaux, au Nord-Est de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine.

Le site retenu est une exploitation céréalière avec un historique d'élevage bovin et caprin, à proximité immédiate de la ligne TGV Tours-Bordeaux. Les parcelles se situent en périphérie de la commune, à proximité de celles de Sainte-Catherine-de-Fierbois et de Bossée. Le site est entrecoupé par la ligne TGV, ainsi que par une route départementale.

L'ambition de RWE est de développer une installation solaire s'adaptant aux enjeux agricoles et au service de la production nourricière des parcelles. Ainsi, l'implantation du projet pérennise l'activité agricole tout en lui permettant d'évoluer vers une exploitation plus cohérente avec la valeur agronomique et l'historique des terres.

La compatibilité entre agriculture et production d'énergie



L'agrivoltaïsme, une pratique innovante et encadrée

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.

L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Le projet agrivoltaïque de La Boisselière

Le projet agrivoltaïque de La Boisselière a pour but d'accompagner un retour à l'élevage, production historique des parcelles, tout en contribuant à la transmission de cette exploitation agricole familiale ainsi qu'à la pérennisation de l'activité agricole.

Actuellement, les parcelles agricoles sont en production céréalière, mais les exploitants désirent aller vers une activité d'élevage, en cohérence avec l'historique du site et la qualité des sols. Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique de l'exploitation et indiquera les éventuels impacts à compenser.

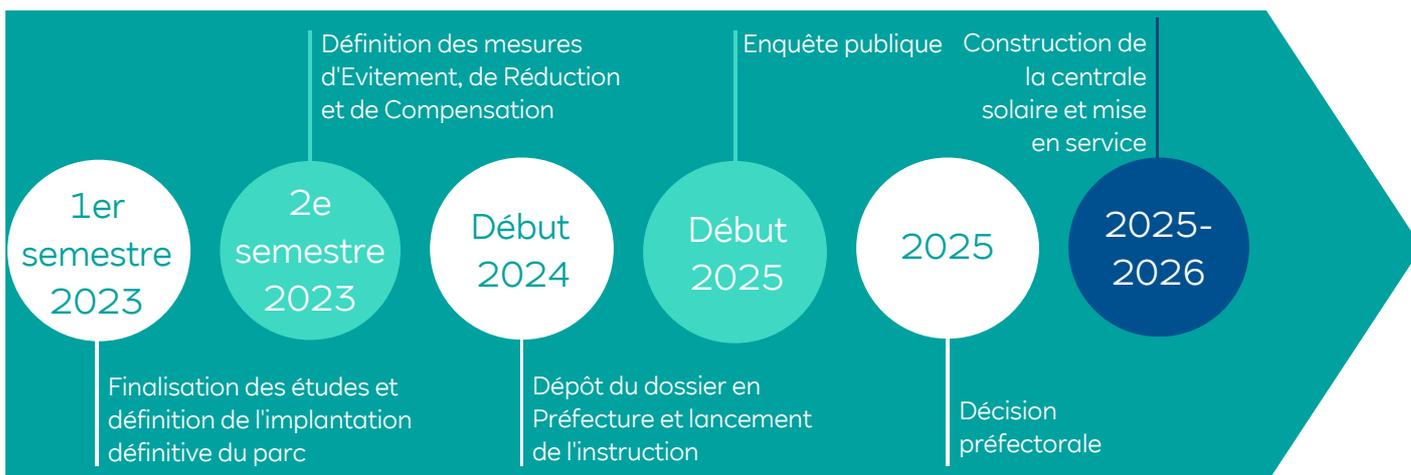
Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :

- Bien-être animal en apportant de l'ombre pour le cheptel*,
- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)*,
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée*,
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles.

Fort de son expérience dans le développement de projets, RWE s'engage à réaliser des projets qui répondent aux besoins du territoire et de ses parties prenantes.

*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021

Le planning du projet



Un projet aux impacts maîtrisés

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par le Préfet. Une étude d'impact doit notamment être réalisée et le rapport d'étude doit être annexé au dossier de permis de construire. L'étude d'impact environnemental comporte différents volets détaillés ci-dessous.

L'étude environnementale

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental.



Étude d'impact et expertise paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de la Boisselière : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc.

Ce diagnostic paysager est réalisé sur un cycle annuel complet et décrit également les zonages écologiques dans un rayon de 5 kilomètres (voire davantage selon les groupes et les rayons d'action des espèces) autour du site.



Le mot du maire

Depuis 2021, nous avons eu de nombreux échanges avec la société RWE Renouvelables au sujet de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune. C'est sur le lieu dit "La Boisselière" que le choix a été porté. Outre les retombées économiques pour notre commune, ce projet nous permettra d'atteindre les objectifs de la transition énergétique recherchée. Pour votre gouverne, le projet se développera sur une surface de 130 hectares et générera une puissance électrique de 60 MWc soit l'équivalent de la consommation électrique de 27 000 foyers soit environ 60 000 personnes.

Michel Champigny, Maire de Sainte-Maure-de-Touraine



Les bénéfices pour le territoire

Au delà de l'apport pour l'exploitation agricole, une centrale photovoltaïque apporte de multiples bénéfices pour le territoire. Comme toute installation, le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. Le détail des retombées fiscales est présenté ci-dessous :

Retombées fiscales* pour 130 ha :

Commune de Sainte-Maure-de-Touraine	65 300 € / an
Communauté de communes Touraine Val de Vienne	151 000 € / an
Département d'Indre-et-Loire	97 900 € / an

*simulation faite le 08/09/2023 et basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

3 questions sur... L'énergie solaire photovoltaïque

Qu'est-ce que le photovoltaïque ?

Un panneau solaire photovoltaïque, via ses cellules, convertit l'énergie du soleil en électricité. À l'inverse d'un panneau solaire thermique, le panneau solaire photovoltaïque capte la lumière du soleil, et non pas la chaleur.

Le parc produira-t-il de l'électricité toute l'année ?

Oui, même par temps couvert. En 2022, la production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque s'élevait à 19,1 TWh, en hausse de 30 % par rapport à l'année 2021. Elle représente 4,2 % de la consommation électrique française sur l'année (source : Ministère de la transition énergétique).

Un panneau solaire est-il recyclable ?

Oui, les panneaux solaires sont recyclables à près de 95 %. Dès lors qu'un panneau solaire ne fonctionne plus, l'éco-organisme Soren assure sa collecte et son traitement. En fin d'exploitation, tous les éléments de la centrale sont retirés et recyclés.



Qui sommes nous ?

RWE Renouvelables France

Acteur historique du développement éolien et solaire depuis 2001, RWE est aujourd'hui l'un des principaux développeurs de projets d'énergies renouvelables en France.

L'activité photovoltaïque de RWE Renouvelables France s'est orientée vers les grandes centrales au sol. Ces dernières présentent aujourd'hui le meilleur rapport puissance / coût du solaire et nous permettent ainsi d'être un acteur significatif participant à l'atteinte des objectifs français en matière d'énergie photovoltaïque (PPE). Notre équipe développe aujourd'hui des projets de 4MwC à plusieurs dizaines de MwC. Nous travaillons à la réalisation de projets de centrales performantes, raisonnées et bien intégrées au territoire. A ce jour, ce sont ainsi plus de 50 MwC en développement avancé et près de 150 MwC en cours d'études que RWE Renouvelables France porte avec confiance et professionnalisme.

